



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 07 avril 2025**

Délibération n° DEL_2025_028

Date de la Convocation :
jeudi 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril à 18 h 00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni CENTRE ROGER FOURNEYRON, sous la Présidence de Madame Michelle MICHEL.

Nombre de conseillers en exercice :
17

Étaient présents :

Madame Michelle MICHEL, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur François CHATAING, Madame Michelle CHAUMET, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Monsieur Georges DRAJNER, Madame Jeannine GIRE-KIEFER, Madame Huguette PORTAL, Madame Annie VARRAUD

Date de publication en ligne :

Ont donné procuration :

Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Jacques LABROSSE à Madame Michelle MICHEL, Madame Charlotte OLLAGNON à Madame Huguette PORTAL

Absent(e)s :

Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Marc LAVERGNE, Monsieur Fernand GRAS

Secrétaire de séance : Philippe MARTEL

La séance a été levée à : 19 h 45

<u>Objet :</u>	COMPTE DE GESTION 2024 DU CHANTIER D'INSERTION VIA
-----------------------	--

Rapporteur : Michelle MICHEL

Je vous présente le compte de gestion 2024 du chantier d'insertion VIA, établi par le Trésor Public.

Je vous rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir examiné les budgets primitifs votés en 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été

Délibération n° DEL_2025_028 du lundi 07 avril 2025

prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières,

Considérant que le compte de gestion présenté est en tout point égal que se soit en dépenses ou en recettes au compte administratif du chantier d'insertion.

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 1 440,00 €
- En recettes à 2 621,11 €

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 180 667,59 €
- En recettes à 201 623,31 €

Le Conseil d'Administration:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- APPROUVE Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 pour le chantier d'insertion VIA,
- ATTESTE que le compte de gestion 2024 du chantier d'insertion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 07 avril 2025